

Religieux, religieuse qui dans un monastère prend soin de la dépense de bouche.

Celles-sur-Belle. 1 600 h. Cton (Deux-Sèvres), arr. de Melle, sur la Belle.

cellier. sm. (l. *cella*, cave.) Lieu où l'on serre le vin et les provisions.

Cellini (*Benvenuto*). (1500-1570.) Célèbre sculpteur, graveur, statuaire et orfèvre florentin; François I^{er} l'attira à sa cour.

cellulaire. adj. 2 g. Pourvu de cellules: *tissu cellulaire*. || *Système ou régime cellulaire*, où chaque prisonnier est enfermé dans une cellule séparée. || *Voiture cellulaire*, divisée en cellules pour transporter les prisonniers.

cellule. sf. (l. *cellula*.) Petite chambre d'un religieux, d'un prisonnier. || Alvéole où les abeilles renferment leur miel. (*Fig.*, page 30.)

celluleux, euse. adj. Divisé en cellules.

cellulose. sf. *Chim.* Matière constituant la substance solide des végétaux, d'aspect très variable, telle que les fibres du chanvre, les vieux chiffons blancs.

Celse. Médecin romain du I^{er} s.; auteur d'un savant ouvrage: *De Arte medica*.

Celse. Philosophe épicurien du II^e s.; écrivit contre les chrétiens.

Celtes. Peuple, d'origine indo-germanique, qui vint s'établir dans les Gaules et dans plusieurs contrées de l'Europe centrale.

Celtibères ou Celtibériens. Ancien peuple de l'Espagne du N., formé d'un mélange de Celtes et d'Ibères.

celtique. adj. 2 g. Qui concerne les Celtes. || Sm. La langue des Celtes.

Celtique (*Gaule*). Partie de la Gaule comprise entre l'Aquitaine et la Belgique.

celui, celle, au pl. **ceux, celles.**

pron. dém. Se dit des personnes comme des choses. || CELUI-CI, CELLE-CI, CEUX-CI, CELLES-CI. Pour désigner la personne ou la chose la plus rapprochée. || CELUI-LÀ, CELLE-LÀ, CEUX-LÀ, CELLES-LÀ. Pour désigner la personne ou la chose la plus éloignée.

cément. sm. Poudre au milieu de laquelle on chauffe certains métaux pour leur donner de nouvelles qualités.

cémentation. sf. Action de cémenter.

cémentatoire. adj. 2 g. Relatif à la cémentation.

cémenter. va. Entourer d'une poudre un métal qu'on expose ensuite à une très forte chaleur.

cémenteux, euse. adj. Qui a les caractères du cément.

cénacle. sm. (l. *cæna*, souper.) La salle où Jésus-Christ célébra la cène. Les apôtres y reçurent le Saint-Esprit à la Pentecôte. || Réunion d'hommes de lettres, d'artistes.

endre. sf. (l. *cinis, cineris*.) Résidu d'une combustion. || Pp. Restes des morts.

endré, ée. adj. Couleur de cendre: *blond endré*.

endrée. sf. Petit plomb de chasse.

endreux, euse. adj. Plein de cendres.

endrier. sm. Réceptacle au-dessous de la grille du foyer, où tombe la cendre.

Endrillon. Nom de l'héroïne d'un conte de Perrault. || Sf. Femme qui ne quitte pas le coin du feu. || Fam. Servante malpropre.

cène. sf. (l. *cæna*, souper.) Souper que Jésus-Christ fit avec ses apôtres la veille de sa passion. || Tableau représentant la cène. || Communion des protestants.

cenelle. sf. Fruit rouge de l'aubépine et du houx.

Cenis (Mt). Col des Alpes où passe la grande route de Lyon à Turin, délaissée depuis que le chemin de fer traverse la montagne, de Modane à Bardonnèche, par un tunnel de 13 km., à 1 300 m. d'altit., terminé en 1871, après 5 ans de travaux.

cénobite. sm. (g. *κοινος*, commun; *δῆος*, vie.) Moine qui vit en communauté. || Personne qui yit retirée.

cénobitique. adj. 2 g. Qui appartient aux cénobites.

cénobitisme. sm. Vie, régime de vie des cénobites.

Cénomans. Ancien peuple de la Gaule dont la capitale était *Cenomani*, le Mans.

cénotaphe. sm. (g. *κένος*, vide; *τάφος*, tombeau.) Tombeau vide, dressé à la mémoire d'un mort.

cens. sm. (l. *census*.) Dénombrement des citoyens et estimation de leur fortune. || Prestation annuelle. || *Cens électoral*, quotité d'impositions nécessaires pour être électeur ou éligible. Il n'existe plus en France depuis 1848.

cense. sf. Ferme, métairie. (vx.)

censé, ée. adj. Reputé: *si le prince est prisonnier, il est censé être mort*.

censément. adv. Par supposition: *tu es censément le maître*.

censeur. sm. (l. *ensor*.) Magistrat qui faisait le cens chez les Romains. || Critique qui juge des ouvrages d'esprit. || Personne proposée à l'examen des journaux, des livres avant leur publication. || Celui qui est chargé de la discipline dans un lycée.

censier. adj. m. Celui à qui le cens était dû. || CENSIER, LÈRE. S. Celui, celle qui devait le cens.

censitaire. sm. Celui qui devait cens et rente à un seigneur. || S. et ADJ. Celui qui payait le cens électoral.

censive. sf. Redevance annuelle au possesseur d'un fief pour les biens dépendant de ce fief.

censorial, ale. adj. Qui est relatif à la censure: *tribunal censorial*.

censuel, elle. adj. Qui a rapport au cens: *héritage censuel*. (vx.)

censurable. adj. 2 g. Qui peut être censuré; qui mérite la censure.

censure. sf. (l. *cenſura*.) Anc. dignité et fonction de censeur à Rome. || Correction, répression. || Propos satirique. || Examen des livres, des journaux, des pièces de théâtre, avant leur publication ou leur représentation. || Corps des personnes commises à cet examen. || Excommunication, interdiction ou suspension d'exercice ou de charge ecclésiastique. || Peine disciplinaire pour les députés, les avocats, etc.

censurer. va. Blâmer, critiquer, reprendre. || Condamner à la censure.

cent. adj. num. 2 g. (l. *centum*.) Nombre contenant dix fois dix. || Un grand nombre: *je vous l'ai répété deux cents fois*. || ADJ. INV.

Centième: *page cent*. || Sm. Une centaine: *un cent d'épingles*. || Gram. Cent au pl. ne prend pas d's s'il est suivi d'un autre nombre, ou s'il signifie centième: *trois cent cinq; page trois cent*.

cent. sm. Unité monétaire en quelques pays. La pièce d'argent de 5 cents vaut 10 centimes aux Pays-Bas; 23 centimes au Canada.

Cent ans (*Guerre de*). (1338-1453.) Guerre faite contre la France sous les règnes de Philippe VI de Valois, Jean II, Charles V, Charles VI et Charles VII, par les rois d'Angleterre Édouard III, Richard II, Henri IV, Henri V, Henri VI. Les Anglais furent vainqueurs à Crécy (1346), à Poitiers (1356), à Azincourt (1415). Grâce à du Guesclin sous Charles V, et à Jeanne d'Arc sous Charles VII, les Français reprirent l'avantage. Les batailles de Formigny (1450), de Castillon, et la paix de Bordeaux (1453), terminèrent la guerre de Cent ans. Deux traités funestes à la France furent signés pendant cette guerre, le traité de Brétigny, par Jean II (1360), et celui de Troyes, par Isabeau de Bavière (1420).

cent-gardes. Corps d'élite à cheval,